

Qui peut parrainer 2

Manuel du parrainage de réfugiés

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés

- 3** Abréviations et glossaire
- 4** Qu'est-ce que le parrainage?
- 5** Qui sont les répondants?
- 7** Création d'un groupe de parrainage
- 8** Collaborateurs à un parrainage
- 9** Responsabilités du groupe de parrainage
- 10** Qui ne peut pas parrainer?
- 11** À propos des Signataires d'entente de parrainage (SEP)

ABRÉVIATIONS

IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

PAC - Programme d'aide conjointe

PPPR - Programme de parrainage privé des réfugiés

RDBV - Réfugiés désignés par un bureau des visas

RPG - Réfugié pris en charge par le gouvernement

GLOSSAIRE

Groupe constitutif (GC) - groupe autorisé par un Signataire d'entente de parrainage à parrainer un réfugié en son nom. Consultez la définition de «groupe» du paragraphe 138 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Groupe de cinq (G5) - groupe de parrainage du Programme de parrainage privé des réfugiés. Les G5 ont tendance à parrainer une seule fois et sont créés en réponse à des situations particulières émergentes.

Organisme d'établissement - organisation financée par IRCC pour livrer des programmes et services soutenant les nouveaux arrivants qui s'installent au Canada. Dans la documentation d'IRCC, les organismes d'établissement sont parfois appelés des «fournisseurs de service».

Partenaire de parrainage - individu (p. ex., un membre de la famille du réfugié vivant au Canada) ou organisme auquel peut s'associer formellement un groupe de parrainage pour s'acquitter de ses obligations liées à l'établissement. Les partenaires de parrainage sont parfois appelés des «corépondants».

Programme de parrainage privé des réfugiés - volet d'immigration qui permet aux demandeurs réfugiés d'être réinstallés au Canada en tant que résidents permanents grâce à un parrainage par un Groupe de cinq, un Signataire d'entente de parrainage ou un Répondant communautaire. Le PPPR repose sur la participation civile et s'appuie sur un solide bassin de bénévoles dans plusieurs communautés.

Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas - programme où un bureau des visas détermine la recevabilité d'un réfugié et le recommande pour le parrainage au Canada. Les coûts de parrainage sont partagés entre le gouvernement canadien et les répondants. Les répondants couvrent les coûts de démarrage et fournissent le soutien à l'établissement.

Répondants communautaires (RC) - Tout organisme (à but lucratif ou non lucratif, constitué en société ou non) qui se trouve dans la collectivité où le réfugié est censé s'établir et qui s'est engagé à parrainer en tant qu'organisme.

Signataire d'entente de parrainage (SEP) - Organisme constitué en société qui a signé une entente de parrainage avec IRCC. Les SEP prennent en charge la gestion finale des parrainages effectués en vertu de leur entente. Ils soumettent normalement plusieurs demandes de parrainage chaque année.

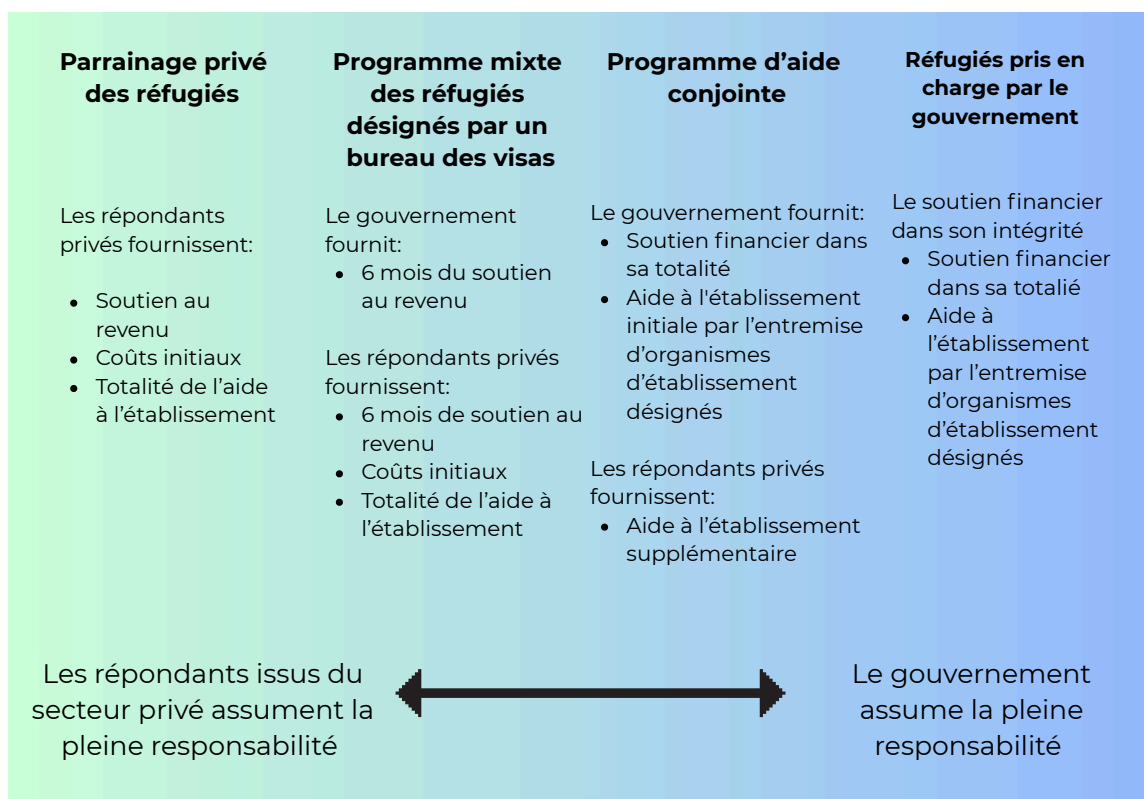
Qu'est-ce que le parrainage?

Le **Programme de parrainage privé de réfugiés** (PPPR) permet aux citoyens ordinaires de parrainer des réfugiés qui se trouvent à l'extérieur du Canada. Que signifie le parrainage des réfugiés? Qui peut parrainer un réfugié? Quelles sont les obligations des personnes qui parrainent (appelées «répondants»)?

Le parrainage est un engagement juridique pour garantir que les réfugiés parrainés auront le soutien nécessaire pour s'intégrer au Canada. Les répondants s'engagent à fournir au réfugié parrainé des soins et un soutien financier de base (p. ex., pour le logement et la nourriture) pour un maximum de 12 mois ou jusqu'à ce que le réfugié devienne auto-suffisant, selon la première éventualité. Dans des circonstances exceptionnelles, la durée du parrainage peut s'étendre à 36 mois.

Le parrainage est un partenariat tripartite entre les répondants, le gouvernement du Canada et les réfugiés. Les répondants démontrent leur engagement juridique en signant le formulaire intitulé «Engagement de parrainage», qui fait partie du dossier de demande de parrainage.

Les programmes de réinstallation au Canada font partie d'un continuum qui va de la pleine responsabilité des répondants jusqu'à la pleine responsabilité du gouvernement.



Qui sont les répondants?

Le parrainage de réfugiés est un engagement de groupe. Un groupe de parrainage peut donc être un groupe de personnes, un organisme constitué en société ou non, une association, ou n'importe quelle combinaison de ces entités.

Les groupes qui parrainent doivent être composés d'un nombre suffisant de personnes pour fournir au réfugié du soutien dès son arrivée. Il y a 3 types de groupes de parrainage, ou répondants, au Canada:

- Les Signataires d'entente de parrainage (et leurs Groupes constitutifs)
- Les Répondants communautaires
- Les Groupes de cinq

Les répondants peuvent s'unir à des partenaires de parrainage pour les aider à soutenir les personnes parrainées.



Les Signataires d'entente de parrainage (SEP) et Groupes constitutifs (GC)

Un **Signataire d'entente de parrainage (SEP)** est une organisation qui a signé une Entente de parrainage avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Un SEP peut parrainer des réfugiés lui-même ou peut collaborer avec des **Groupes constitutifs (GC)** qui peuvent être autorisés à parrainer des réfugiés en vertu de l'entente du SEP. Le SEP prend en charge la responsabilité globale de la gestion des parrainages effectués en vertu de son entente et présente en général plusieurs demandes par année.

Répondants communautaires (RC)

Un **Répondant communautaire (RC)** est une organisation, association ou corporation qui satisfait aux critères de ce type de groupe de parrainage, et peut présenter un nombre illimité de demandes de parrainage chaque année. Cependant, un Répondant communautaire doit se soumettre à des évaluations de sa capacité financière et de son plan d'établissement par IRCC chaque fois qu'il souhaite parrainer.



Groupes de cinq (G5)

Un **Groupe de cinq (G5)** est tout groupe de cinq citoyens ou résidents permanents canadiens qui remplissent les critères pour parrainer des réfugiés. Un Groupe de cinq est:

«Cinq citoyens canadiens ou résidents permanents ou plus, âgés d'au moins dix-huit ans, qui agissent ensemble afin de parrainer un réfugié au sens de la Convention ou une personne dans une situation semblable». (tiré du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés [RIPR])

Dans les parrainages de G5, les répondants se portent garants pour s'assurer que le soutien nécessaire sera fourni pendant toute la durée du parrainage.

Création d'un groupe de parrainage

Le processus de parrainage commence par la création d'un groupe de parrainage. Bien que chaque groupe de parrainage ait les mêmes obligations fondamentales à l'égard des réfugiés parrainés, la composition des groupes peut varier considérablement. Vous pourriez déjà faire partie d'un groupe organisé ou vous pourriez plutôt vous assembler aux seules fins de parrainer une famille particulière de réfugiés. Quel que soit le type de groupe, le processus de parrainage est le même.

Étant donné le temps que prend la soumission et le traitement d'une demande, ainsi que la période de parrainage elle-même, les membres du groupe de parrainage vont devoir travailler ensemble de manière intensive pendant une période de temps prolongée. Plusieurs personnes finiront par jouer un rôle dans l'établissement des réfugiés, mais l'une des premières étapes est de décider qui fera partie du groupe de parrainage et qui prendra en charge la responsabilité officielle de la signature de l'Engagement de parrainage. Les groupes de parrainage peuvent décider de s'associer avec un partenaire de parrainage et de partager les responsabilités de parrainage



Collaborateurs à un parrainage

Le parrainage est un partenariat entre les répondants, le gouvernement du Canada et les personnes réfugiées. Il est également possible pour les SEP ou Répondants communautaires de s'associer officiellement avec un individu (p. ex., un proche des réfugiés parrainés qui vit au Canada) ou une autre organisation pour recueillir des fonds ou accomplir les tâches liées à l'établissement. Un tel collaborateur s'appelle un **partenaire de parrainage**.

Partenaires de parrainage: individus

Si vous parrainez un réfugié qui a de la famille ou des amis dans votre communauté, il est important de décider comment ces personnes seront impliquées dans le parrainage. Le parent ou ami s'est-il engagé à fournir du soutien pendant le parrainage? Si tel est le cas, pensez à faire de cet individu un membre de votre groupe de parrainage, ou à lui demander de s'associer officiellement avec votre groupe en signant l'Engagement de parrainage en tant que partenaire de parrainage (s'il ou elle se qualifie). Qu'ils soient officiellement reconnus comme partenaires ou pas, les parents ou membres de la famille qui contribuent au soutien financier ou à l'aide à l'établissement doivent être inclus dans le processus de planification de l'établissement.

Les partenaires de parrainage doivent fournir à IRCC des détails sur tous les parrainages auxquels ils ont participé précédemment ou participent actuellement, y compris les obligations liées au parrainage d'un membre de la famille. L'examen de ces obligations avec un partenaire de parrainage potentiel permet à votre groupe d'évaluer le niveau de soutien que l'individu peut raisonnablement fournir. Il n'est pas obligatoire de reconnaître officiellement les personnes qui contribuent au parrainage comme partenaires de parrainage.

Quand un individu partenaire de parrainage signe l'Engagement de parrainage, il s'engage officiellement à partager les responsabilités du parrainage. Cependant, toutes les parties sont tenues conjointement et solidairement responsables pour le parrainage. Par conséquent, c'est finalement le groupe de parrainage officiel – le SEP ou Répondant communautaire - qui doit être prêt à assumer la responsabilité si le partenaire de parrainage est incapable de fournir le soutien promis.



Partenaire de parrainage: organisations

Vous pouvez également inclure une autre organisation en tant que partenaire officiel dans le parrainage. Plusieurs groupes de parrainage combinent efficacement les efforts de différentes organisations. La reconnaissance officielle d'une organisation partenaire de parrainage est une indication officielle de la responsabilité partagée. Toutefois, la responsabilité ultime revient au groupe de parrainage officiel, que ce soit un SEP ou un Répondant communautaire qui soumet le parrainage.

Responsabilités du groupe de parrainage

En signant un Engagement de parrainage, le groupe de parrainage assume les responsabilités suivantes à l'égard du réfugié (ou de la famille de réfugiés):

Réception:

- Rencontrer les réfugiés à leur arrivée à l'aéroport et les accueillir dans la communauté; fournir une orientation à la vie au Canada

Hébergement:

- Fournir un logement convenable, du mobilier de base, et d'autres éléments essentiels du ménage

Soins:

- Fournir de la nourriture, des vêtements, les frais de transport local et d'autres nécessités de la vie

Aide à l'établissement et soutien:

- Remplir les formulaires nécessaires, y compris l'assurance-maladie, l'assurance sociale et les prestations fiscales pour enfants;
- Ouvrir un compte bancaire;
- Apprendre l'anglais ou le français (par ex., s'inscrire dans une classe d'anglais langue seconde / LINC ou de français langue seconde / CLIC);
- Comprendre les droits et responsabilités des résidents permanents;
- Trouver un emploi;
- Accéder aux ressources (par ex., groupes de soutien communautaires, services d'établissement);
- Inscrire les enfants à l'école et aider la famille à se retrouver dans le système scolaire;
- Trouver un médecin de famille et un dentiste, et
- Devenir autonome.

Le soutien commence à la date d'arrivée du réfugié parrainé au Canada. Le parrainage se poursuit pendant une période d'un an (qui peut être prolongée dans certains cas particuliers) ou jusqu'à ce que le réfugié devienne autonome.

Les groupes de parrainage ne sont pas tenus de rembourser les frais d'immigration engagés avant l'arrivée (p. ex., les frais de transport ou le coût des examens médicaux). Le paiement de ces frais est la responsabilité du demandeur réfugié, qui pourrait recevoir un prêt d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour couvrir ces dépenses. De plus, les répondants ne sont pas tenus responsables de toute éventuelle faute ou mauvaise conduite par le réfugié.

Qui ne peut pas parrainer?

Lors de la création de votre groupe, il faut savoir que certaines personnes ne sont pas admissibles à participer à un parrainage. Elles comprennent:

- Les personnes condamnées pour des actes criminels graves, si moins de cinq ans se sont écoulés depuis la fin de la peine;
- Les personnes en défaut de paiement d'une pension alimentaire établie sur ordonnance de la cour; et
- Les personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi et détenues dans un pénitencier ou personnes faisant l'objet de procédures de révocation de la citoyenneté.

Chaque personne qui signe l'Engagement de parrainage doit également signer un formulaire d'Évaluation du répondant, qui décrit en détail les circonstances qui excluent une personne de participer à un parrainage. Cela concerne le représentant du groupe de parrainage ainsi que les partenaires de parrainage qui ont officiellement établi un partenariat avec le groupe de parrainage. Pour les Groupes de cinq, chaque membre sera tenu de signer et de soumettre ce formulaire. Les SEP ne seront pas tenus de soumettre un formulaire d'évaluation du répondant signé avec chaque engagement de parrainage car le signataire autorisé du SEP aura déjà signé un formulaire d'évaluation du répondant qui se trouve dans les dossiers d'IRCC.

Finalement, les réfugiés parrainés peuvent être très vulnérables et votre groupe aura un pouvoir considérable sur leur vie après leur arrivée. Votre groupe doit être conscient de la possibilité d'abus de ce pouvoir. L'Engagement de parrainage comporte une déclaration du groupe de parrainage que toutes les parties au parrainage doivent signer. Une section de cette déclaration affirme que:

« au meilleur de notre capacité, nous ne permettrons pas sciemment ou délibérément à une personne pouvant être considérée comme une menace pour la sécurité du ou des réfugiés de participer aux activités d'établissement du groupe. »

Tous les individus qui signent l'engagement doivent aussi donner leur assentiment à cette déclaration au nom du groupe.



Les Signataires d'entente de parrainage (SEP)

Un Signataire d'entente de parrainage (SEP) est une organisation qui a conclu une entente avec le gouvernement du Canada, ce qui lui permet de réinstaller des réfugiés par l'entremise du Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR). Cette entente est une entente juridique entre une organisation constituée en personne morale et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Une fois l'entente signée, l'organisation accepte la responsabilité juridique de tous les parrainages qu'elle signe directement, ainsi que celles qu'elle autorise ses Groupes constitutifs à signer. Les ententes peuvent spécifier une date d'expiration et limiter le nombre de personnes qui peuvent être parrainées.

Actuellement, il y a plus de 143 SEP à travers le Canada. Bien que les SEP varient en ce qui concerne leur composition, type et structure, les responsabilités de chaque SEP sont globalement les mêmes. Les SEP sont responsables de la gestion des parrainages effectués en vertu de leur entente et ont la prérogative d'identifier les réfugiés qu'ils voudraient parrainer.

Les SEP peuvent également autoriser des Groupes constitutifs (GC) à parrainer en vertu de leur entente. Le SEP est chargé d'évaluer la faisabilité du parrainage, en ce qui concerne à la fois la recevabilité des réfugiés et la capacité du groupe de mener à bien le parrainage. Chaque SEP a ses propres procédures d'évaluation et d'approbation des parrainages potentiels. Les SEP sont également responsables de leurs GC en ce qui concerne leur formation, les conseils, l'assistance, le suivi et le partage d'information. Un SEP peut avoir plusieurs GC à travers le Canada, quelques-uns seulement dans une région ou une zone spécifique, ou pas du tout. Le SEP porte la responsabilité juridique et finale pour tous les parrainages entrepris en vertu de son entente.



Groupes constitutifs (GC)

Un Groupe constitutif (GC) est un groupe qui parraine des réfugiés au nom d'un SEP. Si votre groupe parraine avec un Signataire d'entente de parrainage (SEP), la première étape consiste à communiquer avec le représentant de votre SEP pour en savoir plus sur le processus de leur organisation. Chaque SEP a son propre processus de reconnaissance des groupes de parrainage en tant que Groupes constitutifs.

Bien que chaque SEP établisse ses propres critères pour reconnaître les GC, ceux-ci doivent être:

- autorisés par écrit par le SEP à agir en son nom en tant que groupe parrainant des réfugiés;
- situés dans la communauté où le réfugié est censé s'établir; et
- être gérés par le SEP.

Les parties au parrainage

Un SEP peut choisir d'autoriser un Groupe constitutif ou un partenaire de parrainage - qui peut être soit un individu, soit une organisation - ou de parrainer un réfugié sans l'aide d'autres entités. Lorsque les responsabilités d'établissement sont partagées entre le SEP, le GC ou le partenaire de parrainage, le SEP détient la responsabilité finale de s'assurer que les conditions de l'Engagement de parrainage sont satisfaites. Le non-respect de cette exigence peut entraîner la déclaration d'un manquement à l'engagement par le SEP et l'annulation de son entente avec IRCC. Pour cette raison, toutes les parties à un parrainage doivent rester en contact tout au long du processus de demande et de la période de parrainage afin de répondre aux préoccupations qui surgissent et pour éviter la rupture ou le manquement à l'engagement.



2: Qui peut parrainer Manuel du parrainage de réfugiés Juillet 2026

Funded by:



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Financé par:

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



Catholic
Crosscultural
Services

Programme de
Formation sur le
Parrainage privé des
Réfugiés